

# **SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE L'IMPÔT**

## **CONGRÈS TRIENNAL 2014**



### **RÉSOLUTIONS - NÉGOCIATION**

## RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS – NÉGOCIATION

Le Comité des négociations s'est réuni du 2 au 3 mai 2014 pour étudier les résolutions 201 à 211.

Les membres du comité des négociations sont :

Camara, Daniel	Outaouais	Masdea, Pietro	Thunder Bay
Feraday, Brad	Toronto est	Masse, Sylvie	Trois-Rivières
Hardy, Dawn	Summerside	McLennan, Christine	CSCR de Winnipeg
Koch, Kim	N. CB/Yukon	Melanson, Barry	London
Koenders, Linda	A.C. d'Ottawa	Montague, Mike	Windsor
Martin-Gendron, June	C.A. de Calgary	Youssfi, Hicham	Moncton
Lalancette, Denis	Président		
Fraser, Jean-Pierre	Co-président		
Jackson, Adam	Co-président		
Paquette, Lyson	Conseillère technique		

J'aimerais remercier les membres du Comité pour leur attention et respect démontré durant ces délibérations. Pour leur bon travail et leur patience, je remercie également les interprètes et les techniciens.

Les priorités du Comité pour la présentation sont :

Résolutions d'adoption :

**208, 202, 207, 209**

Résolutions de rejet :

**201, 203, 204, 205, 206, 210, 211**

Soumis respectueusement pour les membres du comité,

Denis Lalancette  
Président du Comité des négociations

## COMITÉ DES RÉSOLUTIONS – NÉGOCIATION

- 201. COMITÉ NATIONAL DE NÉGOCIATION
- 202. SCRUTIN SUR LA RATIFICATION SELON LE RÈGLEMENT 15A DE L'AFPC
- 203. LUNETTE
- 204. ORTHOTHÉRAPEUTE (TYPE DE MASSAGE)
- 205. STRUCTURE ET GOUVERNANCE DE L'AFPC
- 206. AUGMENTATIONS DE SALAIRE UNIFORME
- 207. CONGÉS DE MALADIE
- 208. DÉFAITE DU PARTI CONSERVATEUR
- 209. POLITIQUE SUR LES DONS D'ORGANES
- 210. COMITÉ SYNDICAL-PATRONAL MIXTE SUR LES POLITIQUES RELATIVES AUX CONGÉS DE MALADIE DE LONGUE DURÉE ET AU RETOUR AU TRAVAIL
- 211. CONGÉS AVEC ÉTALEMENT DU REVENU

## **201. COMITÉ NATIONAL DE NÉGOCIATION**

**ATTENDU QU'**il faut donner la possibilité à tous les membres du conseil exécutif de participer au processus de négociation afin de développer des connaissances et d'acquérir des expériences en négociation; et

**ATTENDU QU'**actuellement il n'y a qu'une partie des membres du conseil exécutif qui peuvent participer au processus de négociation; et

**ATTENDU QUE** souvent les revendications venant de la base ne touchent aucun des présidents des comités actuellement identifiés qui peuvent participer au processus de négociation; et

**ATTENDU QUE** ce système pourrait régulariser le fait que certaines régions ne sont pas représentées dans le processus de négociation.

**IL EST RÉSOLU** de modifier le règlement 10.3.1 comme suit :

### **10.3 COMITÉ NATIONAL DE NÉGOCIATION**

#### **10.3.1 Composition du comité**

Ce comité est composé :

- (1) des quatre (4) membres du comité permanent de négociation;
- (2) du vpr président du comité de dotation  
du vpr président du comité réaménagement des effectifs

## **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Rejet**

**MOTIF:**

**Ne comprend pas le fait qu'on ait retenu la présidente ou le président du comité de dotation.**

**La composition n'a pas besoin de changer.**

**Contraignant.**

**La résolution ne reflète pas la volonté du changement.**

**D'autres façons et moyens pour acquérir de l'expérience sur la négociation en occupant les fonctions de présidentes ou présidents des comités.**

**Il n'y a aucun coût car payé par l'AFPC.**

## **201. COMITÉ NATIONAL DE NÉGOCIATION (SUITE)**

(3) de 3 vice-présidents régionaux choisis parmi les 7 vice-présidents régionaux au sein du conseil exécutif qui ne sont pas co-président du comité national de négociation

a) La sélection des 3 vice-présidents qui seront membres du comité national de négociation est faite par la présidente ou le président, la 2<sup>e</sup> vice-présidente ou le 2<sup>e</sup> vice-président et la vice-présidente ou le vice-président régional assigné par le Conseil exécutif qui est la co-présidente ou le co-président du comité permanent de négociation.

b) Ils seront aussi responsable d'envoyer un avis d'intérêt aux vice-présidents régionaux afin d'identifier les vice-présidents régionaux qui sont intéressés.

c) Ils pourront établir des critères de sélection basé sur les demandes de revendications.

Total des membres du comité neuf (9).

**JONQUIÈRE, SECTION LOCALE 10004**

## **202. SCRUTIN SUR LA RATIFICATION SELON LE RÈGLEMENT 15A DE L'AFPC**

**ATTENDU QUE** le point 2.2 du Règlement 15A stipule que les sections locales tiennent des scrutins sur la ratification; et

**ATTENDU QUE** le point 2.3 du Règlement 15A stipule qu'il incombe aux Éléments de tenir leurs membres informés des questions abordées pendant les négociations; et

**ATTENDU QUE** la LRTFP énonce que nous devons : tenir un vote au scrutin secret auprès de tous les fonctionnaires de l'unité de négociation de façon que les fonctionnaires aient la possibilité d'y participer et d'être informés des résultats; et

**ATTENDU QU'**un grand nombre de sections locales/succursales se sont donné une structure efficace de communication avec leurs membres au sujet de la négociation collective et que les Éléments peuvent tenir des réunions spéciales pour informer les membres et divers médias afin de faire la plus grande sensibilisation possible; et

**ATTENDU QUE** toutes les élections fédérales, provinciales et municipales ont lieu sans qu'il soit obligatoire d'assister à une assemblée immédiatement avant de voter; et

**ATTENDU QUE** pour les élections aux charges électives au sein de l'Alliance, il n'est pas obligatoire que les candidates ou candidats prennent la parole immédiatement avant l'élection mais que la connaissance préalable de la position ou du caractère de la candidate ou du candidat est suffisante.

## **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Adoption**

**Consigne sa dissidence : Dawn Hardy**

**MOTIF :**

**On doit se moderniser.**

**Peut aider ceux qui ont des problèmes de mobilité.**

**Beaucoup d'information disponible électroniquement.**

**Pour s'ajuster aux nouveaux moyens de communication et non pour annuler les séances d'information, au contraire, cela ajoute.**

**Plus inclusif.**

**Augmente notre capacité à éduquer et accéder à plus de membres, p.ex. webinaires.**

## **202. SCRUTIN SUR LA RATIFICATION SELON LE RÉGLEMENT 15A DE L'AFPC (SUITE)**

**IL EST RÉSOLU DE** modifier l'article 3 du Règlement (15A) pour y insérer un nouveau point 3.11.10 et renuméroter le point 3.11.10 actuel et les points suivants; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** le nouvel article se lise comme suit :

Pour voter, les membres signent un registre prescrit qui indique clairement qu'ils ont :

- a) prouvé qu'ils sont fonctionnaires au sein de l'unité de négociation de l'AFPC; et
- b) obtenu des renseignements pertinents expliquant les conditions de la convention collective à ratifier lors d'une réunion tenue par l'AFPC, ou d'une dirigeante ou d'un dirigeant de l'AFPC désigné par le CEA (ou par un webinaire électronique, un site Web, un courriel, etc.) ou un autre moyen déterminé par l'AFPC.

### **MOTIF :**

De nombreux membres ont exprimé l'avis que les sections locales et l'Élément ont fait un excellent travail pour décrire les conditions de la convention collective à ratifier avant la date du scrutin sur la ratification. Ils veulent avoir la possibilité de voter sans nécessairement avoir à attendre le jour choisi pour réécouter l'information qu'ils ont déjà obtenue ou entendue.

## **202. SCRUTIN SUR LA RATIFICATION SELON LE RÉGLEMENT 15A DE L'AFPC (SUITE)**

Nous voulons amener l'AFPC au XXI<sup>e</sup> siècle; de même, il y a de nombreuses méthodes électroniques pour transmettre le message, comme les vidéos YouTube®, les balados, les webinaires et les téléconférences.

Cela pourrait ne pas s'appliquer à toutes les situations ou à tous les endroits, mais cela pourrait être extrêmement utile dans les endroits éloignés et pour être sûr que chacun reçoit exactement la même information.

**C.F. DE SURREY, SECTION LOCALE 20029**



**203. LUNETTE**

**ATTENDU QUE** les frais pour des lunettes ne cessent d'augmenter; et

**ATTENDU QUE** le maximum remboursable par les assurances n'a jamais augmenté.

**IL EST RÉSOLU QUE** le SEI fasse demande à l'AFPC de faire des pressions pour augmenter le montant remboursable.

**SHAWINIGAN-SUD, SECTION LOCALE 10005**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Rejet**

**Consigne sa dissidence : Daniel Camara  
Sylvie Masse  
Hicham Youssfi  
Brad Feraday**

**MOTIF:**

**Ce n'est pas bien rédigé.**

**Résolution incomplète.**

**Le résolutif ne tient pas par lui-même.**

**Ce type de revendication est traité dans d'autres processus du SEI, p. ex. processus continue de revendications ou le processus officiel et ces types de revendications sont acheminés au CNM.**

**204. ORTHOTHÉRAPEUTE (TYPE DE MASSAGE)**

**ATTENDU QUE** les frais d'orthothérapie ne cessent d'augmenter; et

**ATTENDU QUE** le maximum remboursable par les assurances n'a jamais augmenté.

**IL EST RÉSOLU QUE** le SEI fasse demande à l'AFPC de faire des pressions pour augmenter le montant remboursable.

**SHAWINIGAN-SUD, SECTION LOCALE 10005**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Rejet**

**Consigne sa dissidence : Daniel Camara  
Sylvie Masse  
Hicham Youssfi**

**MOTIF:**

**Ce n'est pas bien rédigé.**

**Résolution incomplète.**

**Le résolutif ne tient pas par lui-même.**

**Ce type de revendication est traité dans d'autres processus du SEI, p. ex. processus continue de revendications ou le processus officiel et ces types de revendications sont acheminés au CNM.**

## **205. STRUCTURE ET GOUVERNANCE DE L'AFPC**

**ATTENDU QUE** le premier objet de l'AFPC est d'« unir l'ensemble des travailleuses et des travailleurs en une seule organisation démocratique »; et

**ATTENDU QUE** tous les syndicats au Canada sont attaqués et qu'un grand nombre d'entre eux, comme les TUA et le SCEP, ont apporté des changements radicaux à leur structure et à leur gouvernance; et

**ATTENDU QUE** le projet de loi C-4 a amené des changements importants à la législation fédérale du travail, des changements qui touchent notre syndicat et les autres syndicats de fonctionnaires du gouvernement fédéral; et

**ATTENDU QUE**, au cours des deux dernières décennies, il y a eu des changements technologiques qui pourraient permettre une plus grande participation aux processus décisionnels de toutes les organisations; et

**ATTENDU QUE** le processus de notre syndicat qui consiste à élire au niveau local les délégué-e-s à envoyer aux congrès de l'Élément, où ils peuvent être élus délégué-e-s au Congrès national de l'AFPC, fait que l'organe décisionnel ultime est très éloigné des membres; et

**ATTENDU QUE**, pour impliquer les membres, il faut permettre que leurs actions aient un impact réel; et

**ATTENDU QUE** nos membres sont le fondement de notre syndicat.

## **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Rejet**

**Adoptée à l'unanimité.**

**MOTIF :**

**Ce n'est pas clair.**

**Les membres des exécutifs des sections locales sont élus par les membres de la section locale donc aptes à prendre des décisions et à les représenter aux Congrès.**

**205. STRUCTURE ET GOUVERNANCE DE L'AFPC**  
**(SUITE)**

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC lance un examen de sa structure et de sa gouvernance pour recommander des changements de structure et de gouvernance qui donneront un syndicat qui encouragera et suscitera une plus grande participation des membres, tirera parti des changements technologiques et sera en mesure de mieux réagir à notre environnement politique, économique, social, dynamique et hostile.

**OTTAWA-CENTRE, SECTION LOCALE 70004**

## **206. AUGMENTATIONS DE SALAIRE UNIFORME**

**ATTENDU QUE** nous avons une échelle de rémunération négociée avec taux de rémunération différent selon le niveau de classification du poste et la durée du service dans le poste; et

**ATTENDU QUE** l'échelle de rémunération donne lieu à des écarts de salaire, en chiffres absolus entre celles et ceux qui sont au bas de l'échelle et celles et ceux qui gagnent davantage; et

**ATTENDU QUE** les augmentations en pourcentage de la rémunération qui sont négociées creusent ces écarts; et

**ATTENDU QU'**une augmentation à taux fixe pour tous les membres rémunérés selon l'échelle ne creuserait pas l'écart et ne contribuerait pas à accroître l'inégalité entre nos membres.

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC/le SEI négocie avec l'employeur pour obtenir des augmentations de salaire uniformes.

## **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Rejet**

**MOTIF :**

**Le principe actuel est équitable.**

**Nous limiterait.**

**Il faudrait prévoir un autre processus pour contourner ce problème en utilisant d'autres moyens tel qu'il a été proposé lors de la dernière ronde de négociation en présentant une revendication pour obtenir une allocation annuelle en fonction des années de service.**

**OTTAWA-CENTRE, SECTION LOCALE 70004**

## **207. CONGÉS DE MALADIE**

**ATTENDU QUE** le gouvernement conservateur n'a que faire des fonctionnaires et de l'excellent travail qu'ils font pour les Canadiennes et les Canadiens;

**ATTENDU QUE** le régime Harper en a déjà maintes fois fait la preuve, dans ses projets de loi omnibus et les projets de loi émanant des députés, en décrétant des compressions de services et des compressions des effectifs chargés d'assurer les services de qualité; des changements à la pension, à la santé et la sécurité; la divulgation des finances des syndicats; et, tout récemment, des changements à nos congés de maladie, qui sont un droit négocié.

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC se fasse champion d'une campagne pour poursuivre la lutte pour protéger nos congés de maladie négociés; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** la stratégie de campagne comprenne un lobby auprès des députés et des sénateurs, des campagnes de publicité et la participation des membres.

**SAINT JOHN, SECTION LOCALE 60005**

## **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Adoption**

**Consigne sa dissidence : Daniel Camara**

**MOTIF :**

**C'est déjà fait.**

**Répéter pour renforcer le message puisque l'attaque du gouvernement se concrétise.**

**C'est une évidence - il faut absolument le faire.**

## **208. DÉFAITE DU PARTI CONSERVATEUR**

**ATTENDU QUE** le gouvernement conservateur nous attaque de toute part; et

**ATTENDU QUE** nous devons prendre les devants et amener le débat sur leur terrain; et

**ATTENDU QUE** si nous ne faisons rien il est plus que probable que les syndicats disparaissent à plus ou moins longue échéance.

**IL EST RÉSOLU QUE** le SEI entreprenne toute les démarches autant politiques que financières pour attaquer et débarquer le parti conservateur du pouvoir lors des prochaines élections fédérales.

**JONQUIÈRE, SECTION LOCALE 10004**

## **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Adoption**

**MOTIF:**

**C'est une résolution d'intention.**

**C'est important de pouvoir en discuter sur le plancher du Congrès afin que les membres présents puissent s'exprimer et s'engager.**

**Nous devons envoyer un message clair et fort.**

**Il ne faut pas attendre – le SEI doit se positionner et prendre des actions.**

**Nous avons besoin de sensibiliser la population canadienne.**

**On a déjà un budget.**

## **209. POLITIQUE SUR LES DONNS D'ORGANES**

**ATTENDU QUE** moins de 20 % des Canadiennes et Canadiens ont pris des dispositions pour faire don de leurs organes et de leurs tissus; et

**ATTENDU QUE** plus de 1 600 Canadiennes et Canadiens s'ajoutent chaque année à la liste d'attente d'une transplantation; et

**ATTENDU QU'**un donneur peut sauver jusqu'à huit vies, en faisant don de ses yeux, de sa moelle épinière, de sa peau, d'un rein, de son cœur, d'un poumon, de son pancréas, de son foie, de ses intestins et de son colon.

**II EST RÉSOLU QUE** le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt fasse la promotion des dons d'organes et de tissus parmi ses membres; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** le SEI préconise les dons d'organes en faisant la promotion de sites Web comme [www.cantransplant.ca](http://www.cantransplant.ca) pour encourager nos proches et nos amis à s'inscrire; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** le SEI transmette cette résolution au Congrès triennal de l'AFPC en 2015.

## **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Adoption**

**MOTIF :**

**Bonne campagne.**

**Sensibiliser les membres.**

**Bonne action.**

**Différentes manières d'en faire la promotion tel que : sites web, journal du SEI, envois spéciaux, courriels, etc.**

**TORONTO-CENTRE, SECTION LOCALE 00013**



**210. COMITÉ SYNDICAL-PATRONAL MIXTE SUR  
LES POLITIQUES RELATIVES AUX CONGÉS DE  
MALADIE DE LONGUE DURÉE ET AU RETOUR AU  
TRAVAIL**

**ATTENDU QUE** la composition démographique révèle que notre effectif vieillit et est davantage exposé aux maladies de longue durée;

**IL EST RÉSOLU QUE** le syndicat engage des discussions avec l'employeur pour établir un comité syndical-patronal mixte chargé d'examiner et d'améliorer les politiques et les procédures en ce qui a trait aux programmes de congés de maladie prolongés et de retour au travail.

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Rejet**

**MOTIF :**

**Ce n'est pas clair car ceci peut s'appliquer autant à des politiques syndicales que patronales.**

**On ne connaît pas la problématique.**

**On ne sait pas à qui s'adresser.**

**HALIFAX, SECTION LOCALE 80003**

## **211. CONGÉS AVEC ÉTALEMENT DU REVENU**

**ATTENDU QUE** l'employeur a une politique sur les congés avec étalement du revenu; et

**ATTENDU QUE** l'employeur a indiqué le problème que représentent les congés avec étalement du revenu pour des durées prolongées en période de pointe; et

**ATTENDU QUE** de nombreux membres du SEI se prévalent d'un congé avec étalement du revenu; et

**ATTENDU QUE** la politique énonce actuellement que l'employé-e doit prendre un minimum de cinq semaines.

**II EST RÉSOLU QUE** le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt demande à l'employeur de changer sa position sur la durée minimale de cinq semaines et de permettre aux membres de prendre des congés avec étalement du revenu pour des durées plus courtes.

## **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Rejet**

**MOTIF :**

**L'employeur pourrait plafonner les congés.**

**C'est important et nous comprenons qu'il y a beaucoup de problèmes puisqu'une revendication a été présentée dans cette ronde de négociation.**

**Ceci peut s'avérer dangereux puisque l'employeur pourrait s'en servir pour permettre à moins d'employé-e-s de bénéficier de ce congé.**

**Ceci peut ouvrir la porte à perdre cette politique complètement.**

**ST. JOHN'S, SECTION LOCALE 90001**